



Déclaration préalable de la délégation FOCOM

Un collègue de la DO Grand Nord-Est a mis fin à ses jours le 10 juin. Son épouse a fait parvenir à la CSSCT concernée, un courrier faisant état de sa souffrance au travail. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. FOCOM a obtenu de la direction qu'elle s'engage à ce que l'analyse de ce drame soit menée dans un souci permanent de transparence, dans la confidentialité qu'impose la situation, dans la dignité qui est due à la famille et aux proches, et ce tout au long de l'enquête paritaire, jusqu'à la restitution des conclusions et au-delà. FOCOM a déclaré qu'à force de: supprimer des postes sans les remplacer; de pressions qui se multiplient sur la création de valeur, la qualité de service, la polyvalence; d'incivilités client laissées sans réponse adaptée; de projets immobiliers recherchant l'économie à tout prix et peu importe la dégradation des conditions de travail des salariés; de réorganisations forcenées pour toujours plus de rentabilité et toujours moins de main d'œuvre; d'ignorer les alertes continues des OS au sein d'instances représentatives du personnel, devenues pour la direction de simples chambres d'enregistrement, de nombreux salariés sont en souffrance. Et cela sans que les directions prennent sérieusement en considération les signaux relevés par l'enquête triennale sur le stress et les conclusions alarmantes des rapports des médecins du travail et du service social.

L'ensemble des élus du CSEC a également demandé la tenue de séances extraordinaires pour étudier au niveau national les points suivants, pendant les périodes 2020, 2021 et 2022:

- les tentatives de suicide, les suicides, les Burn out, les Bore out,
- l'évolution de l'absentéisme, un focus sur les arrêts longue maladie, le détail des inaptitudes,
- le bilan des Comités Médicaux Sociaux,
- le bilan détaillé de l'observatoire des risques, le nombre de dossiers d'enquêtes pour HVT (Harcèlements et Violences au Travail),

- la liste des alertes et DGI acceptés et refusés avec la synthèse des enquêtes,
- la liste des plans d'action mis en œuvre suite aux préconisations des IRP.

Projet de fusion de la filiale Orange Caraïbes SA dans Orange SA: rapport Syndex

Ce projet consiste en l'absorption par Orange SA et sa direction Orange Antilles-Guyane, d'Orange Caraïbe SA. Les contrats de travail sont automatiquement transférés, mais la remise en cause des accords est automatique et doit respecter un calendrier précis. Un accord de transition (salariés transférés, durée 3 ans maximum) et d'adaptation (homogénéisation des statuts, durée 5 ans par défaut) seraient en cours de négociation, avec un objectif d'accord avant la fin de la procédure. Au-delà des 15 mois, à défaut d'accord signé, la garantie de maintien de la rémunération s'applique.

Selon l'expert, l'enjeu principal serait la simplification réglementaire et administrative ainsi que l'harmonisation des statuts sociaux des activités sur la plaque Caraïbe. Aucune projection économique ne nous permet de connaître les effets de l'arrivée de Free sur le marché Caribéen, ce qui limite l'analyse économique et commerciale du CSEC. Les deux éléments les plus sensibles de ce projet sont l'arrivée de Free sur le marché et la situation des 15 salariés des domaines comptabilité, achat, trésorerie et crédit management, SI financier et Règlementation & Opérateur. La question de la transférabilité de leurs compétences vers d'autres activités au sein d'Orange SA en Guadeloupe n'est pas garantie à date et nous attendons de la direction des engagements en termes d'emploi et de compétence. FOCOM a toujours été favorable à l'intégration des filiales au sein de la maison-mère, néanmoins la question sociale doit rester la priorité. Du fait de l'absence de certitudes concernant l'avenir des 15 salariés du site de Moudong, la délégation FOCOM s'abstient sur ce projet.

Projet Gardens Future

Les élus du CSEC n'ont pas exprimé d'avis sur ce point tel qu'il a été instruit à date. Pour FOCOM, malgré une situation sociale qui se dégrade continuellement, la direction s'obstine à présenter des projets immobiliers, à visée purement économique (plan d'économies Scale-Up), qui ne répondent en aucun cas aux exigences, tant sur le plan de la santé au travail et de l'équilibre Vie Professionnelle/Vie Privée, et qui mettent en œuvre de manière arbitraire le Flex desk sans prendre en compte les spécificités métiers, et ce au détriment des conditions de travail. Nous demandons que chaque phase successive du projet, visant à affecter des personnels au site Orange Gardens, donne lieu à une information-consultation du CSEC respectant les exigences et les engagements de la direction décrits à l'article 4.1 de l'accord méthodologique pour la conduite des grands projets immobiliers du 10 avril 2013. Afin de rendre un avis éclairé, une expertise pourra être envisagée.

Projet de création d'une Joint-Venture 50%-50% entre Orange et MásMóvil

Cette fusion donnera naissance au 2^e opérateur du marché espagnol. Sur le papier le projet est idyllique. Les deux sociétés travaillent avec les banques pour obtenir un macro-prêt de 6,5 Mds€ pour une nouvelle entreprise valorisée à 20 Mds€. Avec cet ensemble de dettes, Orange et les fonds propriétaires de MásMóvil, Cinven, KKR et Providence, distribueraient un dividende d'environ 4 Mds€. Au vu des contextes économiques et politiques et de l'augmentation des taux directeurs d'emprunts au niveau de la Banque Centrale Européenne, FOCOM se demande si le moment est opportun pour conduire une telle opération sur les marchés financiers. De nombreuses questions restent en suspens sur la future marque commerciale employée en Espagne, la localisation du siège ou encore les attentes du Groupe sur les objectifs financiers et commerciaux à venir. Le volet social et la politique de l'emploi seront à surveiller afin que les salariés n'en payent pas le prix fort. Nous rappelons qu'Orange Espagne sort à peine d'un plan social en 2021, réduisant ses effectifs de 15 %

avec 485 postes supprimés. FOCOM demande que la direction d'Orange s'engage à ce qu'il n'y ait pas de nouvelle conséquence néfaste pour les 4793 salariés concernés.

Projet de création d'une Joint-Venture 60% -40 % entre Orange et la Banque des Territoires

L'ambition de ce projet, nommé Topaze, est d'apporter une réponse clé en main aux collectivités pour les accompagner dans la gestion et la valorisation de leurs données de politique publique. Orange Participation (Orange SA) sera actionnaire majoritaire et le projet sera porté d'un point de vue managérial par la division SCE. La joint-venture ambitionne 35 % de parts de marché soit une cible de 295 clients.

Ce projet affiche l'ambition d'adresser le marché des données au service des collectivités territoriales, sur un marché actuel fragmenté et sans offre structurée. Son objectif est de le structurer et le dynamiser via une offre de gestion et de valorisation des données lisible, ouverte, souveraine, mutualisée, incrémentale et ajustée aux Collectivités. Cette nouvelle joint-venture vise un CA de 390 M€ cumulé sur 10 ans. Ce projet s'appuiera sur OBS SA comme partenaire industriel pour la conception, le développement, l'exploitation et la maintenance de la plateforme(...). FOCOM partage l'opportunité business qui pourrait avoir du sens dans la mesure où OBS SA dispose de compétences en termes de gestion de la donnée et des services associés. Néanmoins, ce dossier, tel qu'il est présenté, s'apparente à une information préalable au contenu insuffisant (aspects opérationnels entre la joint-venture, OBS SA, SCE et les autres partenaires, état du marché, volet social, impacts RSE...). Nous attendons de la direction un dossier complet pour le prochain passage au CSEC. Elle devra apporter des précisions dans l'analyse de la situation du marché de la donnée territoriale, sur les compétences déjà existantes au sein du Groupe, les effectifs potentiellement concernés, et une analyse comparative bénéfique/risque si Orange se lançait dans ce nouveau marché sans la joint-venture.



J'adhère à FOCOM
en ligne

